

Procès Verbal du Conseil municipal Séance du 14 Novembre 2022

L'an 2022, le 14 Novembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, Maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, GRUDE Pierre-Alexandre, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Excusés ayant donné procuration : MM : FORGEARD Cédric à Mme GAUTIER Laurence, LARUE Olivier à Mme AUBERT Brigitte

Excusées : Mmes : HOUEMOND Lolita, PAPONNEAU Laure

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 07/11/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. RICOT Thierry

Ordre du jour

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire - 2022-67

14 rue Nationale Loyers - 2022-68

5 rue Nationale Démolition - 2022-69

Epicerie Bistrot matériel et mobilier - 2022-70

Epicerie Bistrot Participation de la mairie à la SCIC - 2022-71

Le conseil municipal arrête le procès verbal de la séance du 17 octobre 2022

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire

réf : 2022-67

NUMERO	NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
2022-68	DIA	-	Parcelles AB34 AB217 AB218 AB245 AB310 16 rue Nationale	-
2022-69	DIA	-	Parcelle ZM77 13 rue des Noisetiers	-
2022-70	DIA	-	Parcelle ZV203 8 rue de la Merceraie	-
2022-71	DIA	-	Parcelle ZH121 Les Glycines	-
2022-72	Devis	LEBLANC	Illuminations	4 013 €
2022-73	Devis	RAIMBAULT	1 Grande rue Avenant Gros œuvre	2 144 €
2022-74	Devis	GENETAY	Stade municipal Haie le long du ruisseau	303 €
2022-75	Devis	LOUBEN	Epicerie Bistrot Enseigne	910 €
2022-76	Devis	BAUGEOIS	Stade municipal 2 Bigs bags 1 m ³ Paillage forestier	107 €
2022-77	Devis	VEOLIA	26 rue Nationale Branchement assainissement	652 €
2022-78	Devis	DALKIA	Mairie Chaudière Remplacement bloc gaz	790 €
2022-79	Devis	ETOILES	15 rue Nationale APS MAM puis APD RDC + étage	3 504 €
2022-80	Devis	CHOISNET	Epicerie Bistrot Avenant 1 Gros œuvre	807 €
2022-81	Devis	LEJEUNE	Epicerie Bistrot Avenant Electricité	1 965 €
2022-82	Devis	CHOISNET	Epicerie Bistrot Avenant 2 Gros œuvre	1 175 €

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

14 rue Nationale Loyers

réf : 2022-68

Vu l'avis de la commission économie,

Le maire propose au conseil municipal de créer un logement à l'étage du 14 rue Nationale et de modifier le montant des loyers.

Marie BENOIST s'interroge sur l'accès au logement de l'étage et les travaux à réaliser.

Thierry RICOT indique que le logement sera accessible par l'entrée principale au 14 rue Nationale et que des travaux de rénovation sont à prévoir notamment pour la cuisine, la salle de bain et les sanitaires.

La prochaine réunion de la commission économie a lieu le mercredi 16 novembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de créer un logement à l'étage du 14 rue Nationale et de fixer le loyer à 252 € HT. Le loyer du cabinet infirmier est également modifié et fixé à 252 € HT au lieu de 369 €.

A la majorité (pour : 9 contre : 1 abstentions : 3)

5 rue Nationale Démolition

réf : 2022-69

Le maire rappelle le projet de lotissement de l'Arthénuère incluant l'aménagement d'un accès sur la RD306 (rue Nationale) ainsi que la démolition partielle du logement au 5 rue Nationale. Il indique la nécessité d'achever la démolition de ce logement avant l'intervention de l'entreprise DURAND TP pour aménager cet accès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de choisir les entreprises THUILLIER TP 3 162 € et RAIMBAULT 9 066 € pour la réalisation du projet de démolition de la maison au 5 rue Nationale.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 5)

Epicerie Bistrot matériel et mobilier

réf : 2022-70

Vu l'avis du groupe (4) fonctionnement et ressources du projet Epicerie Bistrot,

Le maire propose au conseil municipal de choisir les entreprises pour l'acquisition du matériel et du mobilier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de choisir les entreprises RETIF 6 751 € HT et FROID EXPRESS 20 346 € HT pour le matériel et le mobilier de l'Epicerie bistrot au 26 rue Nationale.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

Epicerie Bistrot Participation de la mairie à la SCIC

réf : 2022-71

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 47-1775 du 10/09/1947, et notamment son article 19 septies du Titre II ter portant statut de la Société Coopérative d'Intérêt

Collectif (SCIC),

Connaissance prise des statuts de la SCIC Les Délices de la Forge Epicerie Bistrot Coopérative, par actions simplifiée, à capital variable dont la constitution est prévue le 03/02/2023, qui sera immatriculée au RCS du Mans avec mise en activité en avril 2023, dont les caractéristiques sont les

suivantes :

- Dénomination : Les Délices de la Forge Epicerie Bistrot Coopérative
- Forme : Société Coopérative d'Intérêt Collectif par actions simplifiée, à capital variable,
- Siège social : 26 rue Nationale 72200 CROSMIERES
- Objet social :
 - épicerie de proximité proposant notamment des produits locaux et/ou biologiques
 - bistrot avec une licence IV
 - petite restauration et pâtisserie
 - prestations de services (retrait de colis, point vert, etc.)
 - dépôt de tabac
- Capital de constitution prévisionnel : 30 000 €

Le maire informe le conseil municipal sur l'avancement du projet Epicerie Bistrot. Avec la création de la coopérative, la mairie sera l'un des partenaires. Pour avoir le capital social nécessaire au lancement, la mairie est sollicitée à hauteur de 10 000 € sur un capital social et compte associé prévisionnels de 30 000€. Un prêt bancaire de 20 000 € complètera l'opération pour constituer la trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte :

- de participer à la SCIC Les Délices de la Forge au sein de la catégorie et du collège de vote des partenaires personnes morales,
- d'entrer au capital de la SCIC Les Délices de la Forge à hauteur de 200 parts de capital de 50€ de nominal soit 10 000 €,
- de donner mandat et délégation à Jean-Yves DENIS en tant que représentant permanent de la personne morale que constitue la mairie de Crosnières aux fins de :
 - représenter la mairie de Crosnières pour signer les statuts de la future SCIC lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 03/02/2023,
 - représenter la mairie de Crosnières pour siéger en tant que membre au sein du futur comité stratégique de la SCIC, qui sera constitué à l'issue de l'Assemblée Générale,

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

1. Commission Animation Vie locale jeunesse

Les illuminations de Noël seront posées les vendredi 2 et samedi 3 décembre et déposées le samedi 7 janvier.

Le repas des aînés du 11 novembre

Les vœux du conseil municipal doit avoir lieu le vendredi 6 janvier.

2. Commission Voirie Travaux Bâtiments

Les projets de rénovation du mode de chauffage à l'Ecole et au Foyer rural sont à l'étude.

L'avant-projet sommaire puis l'avant-projet définitif doivent être confiés à une entreprise pour le dépôt de demande de subvention.

La signalisation verticale de la déviation près du lieu-dit Château-Rousset est en cours de mise en place.

Une clôture est changée au Stade municipal.

La rénovation d'une croix de mission dans le cimetière est à l'étude.

Séance levée à 22:15

En mairie, le 07/12/2022

Le maire

Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance

M. RICOT Thierry